

Peter W. HOGG, *Constitutional Law of Canada*, Toronto, The Carswell Co. Ltd., 1977, xlii, 548 pp.

Edward G. Hudon

Volume 19, Number 2, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042256ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042256ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hudon, E. G. (1978). Review of [Peter W. HOGG, *Constitutional Law of Canada*, Toronto, The Carswell Co. Ltd., 1977, xlii, 548 pp.] *Les Cahiers de droit*, 19(2), 568–569. <https://doi.org/10.7202/042256ar>

Peter W. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, Toronto, The Carswell Co. Ltd., 1977, xlii, 548 pp.

Dans le premier paragraphe de la préface de son livre *Constitutional Law of Canada*, le professeur Peter W. Hogg, de la Faculté de droit d'Osgoode Hall, Université York, écrit qu'il a commencé son livre sous la forme de notes à l'usage de ses étudiants. Celles-ci servirent par la suite de base à ce volume de droit constitutionnel qui, écrit-il, tout en n'étant pas un traité compréhensif de droit constitutionnel, finit tout de même par en traiter la plus grande partie. L'auteur termine en exprimant l'espoir que son livre sera utile aux avocats aussi bien qu'aux étudiants.

De fait, le livre du professeur Hogg représente un excellent point de départ pour l'étude de toute question se rapportant au droit constitutionnel du Canada. Utile pour les étudiants en droit et pour les avocats, cet ouvrage l'est tout autant pour les professeurs de sciences politiques et pour tous ceux qui s'intéressent au sujet. Clair et bien organisé, il comprend même un chapitre sur le séparatisme (chap. 3, sec. 6). Hogg explique qu'au moment où le Parti québécois vint au pouvoir en novembre 1976, quoique son livre fut déjà bien avancé il décida que l'on ne pouvait laisser de côté le séparatisme et ses implications juridiques. Sa discussion du sujet est courte (pp. 50-54), et l'on peut être ou ne pas être d'accord avec ce qu'il écrit. Ses commentaires sont néanmoins à propos, de même qu'objectifs et intéressants.

L'ouvrage se divise en trois parties, dont la première, en treize chapitres, est intitulée *Basic Concepts*. On y trouve des discussions excellentes, quoique courtes, de sujets tels que l'origine et le développement de l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique*, la notion de fédéralisme, le rôle des tribunaux, le pouvoir d'amendement, les arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les provinces, la prépondérance fédérale. On y traite aussi de la notion de gouvernement responsable, et de tout ce que cela implique quant au rôle joué dans le système

canadien par l'exécutif, le législatif, le gouverneur général et le premier ministre. La première partie comprend enfin des chapitres sur le rôle de la Couronne, le pouvoir de faire des traités, la souveraineté du Parlement, la compétence extraterritoriale, et la délégation de pouvoirs.

La deuxième partie de l'ouvrage intitulée *Distribution of Powers*, comprend dix chapitres, dont le premier (chap. 14) traite du préambule de l'article 91 de l'A.A.N.B. (paix, ordre, et bon gouvernement). Neuf chapitres suivent, où sont discutés des sujets traditionnels, tels que le commerce, le droit pénal, la propriété et les droits civils, le transport et les communications, les companies, etc. Comme le dit le professeur Hogg dans sa préface, c'est dans ce domaine du partage des compétences que le plus grand nombre de litiges ont eu lieu. La présentation de sujets si complexes est claire et bien ordonnée. L'auteur cite les arrêts les plus importants; il cite aussi des livres et des articles qui en discutent.

Dans la troisième partie portant sur les libertés fondamentales, il n'y a que deux chapitres, dont l'un se rapporte aux libertés en général et l'autre à la *Déclaration canadienne des droits*. Dans sa préface le professeur Hogg explique la brièveté de cette partie de son livre (pp. 415-443) en invoquant les ouvrages récents des professeurs Walter S. Tarnopolsky (*The Canadian Bill of Rights*, 1975) et D.A. Schmeiser (*Civil Liberties in Canada*, 1964). On aurait bien voulu pourtant que cette partie soit plus longue et que l'analyse du sujet soit plus approfondie.

À la fin du livre se trouvent deux appendices, dont le premier donne le texte des A.A.N.B., 1867-1976, et le second, le texte de la *Déclaration canadienne des droits*. Suivent une bibliographie de neuf pages et un excellent index. Au début du livre il y a une table des matières « résumée », une table des matières détaillée et une liste d'arrêts de vingt-deux pages. La présentation est excellente, aussi bien du point de vue de la typographie que de la reliure.

Il est clair que le livre du professeur Hogg représente une contribution importante à l'étude du droit canadien. Nous devons l'en remercier. La seule chose qui manque est

une traduction du livre en français, l'autre langue officielle du Canada.

Edward-G. HUDON